



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. limitée
20 décembre 2010
Français
Original : anglais

Commission de consolidation de la paix

Quatrième session

Comité d'organisation

26 janvier 2011

Projet de rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa quatrième session

I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application des résolutions 60/180 de l'Assemblée générale et 1645 (2005) du Conseil de sécurité, dans lesquelles la Commission de consolidation de la paix était priée de présenter tous les ans à l'Assemblée un rapport que celle-ci examinerait à l'occasion d'un débat annuel. Aux termes de la résolution 1646 (2005) du Conseil de sécurité, ce rapport doit aussi être présenté au Conseil, qui y consacra un débat annuel.

2. Le 17 juin 2010, le Comité d'organisation a décidé qu'à compter du présent rapport sur les travaux de la quatrième session de la Commission, le calendrier de présentation des rapports serait aligné sur l'année civile et coïnciderait donc avec les mandats des membres et des présidents des différentes formations de la Commission. Exceptionnellement, le présent rapport couvre la période allant du 1^{er} juillet 2009 au 31 décembre 2010, afin qu'il puisse rendre compte des travaux menés par la Commission sur l'ensemble de sa quatrième session.

II. Travaux de la Commission

3. La quatrième session a coïncidé avec l'examen quinquennal du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies. Bien que cet examen ne fasse pas partie à proprement parler des travaux courants de la Commission, celle-ci a concentré son activité sur un certain nombre de questions fondamentales qui se sont tout naturellement retrouvées au centre des recommandations issues de l'examen. Parmi ces questions fondamentales, on mentionnera le renforcement des partenariats avec les grands acteurs régionaux et internationaux, l'appui à fournir aux pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission, la mobilisation de ressources, l'autonomisation des jeunes et le relèvement économique. Pendant la période considérée, la Commission a aussi participé à l'évolution du programme de



consolidation de la paix de l'ONU par le biais de ses contributions aux rapports et initiatives du Secrétaire général dans ce domaine.

4. De son côté, dans son action de sensibilisation des grands partenaires, le Président a souligné la focalisation croissante de la Commission sur les questions suivantes : amélioration de l'impact sur le terrain; renforcement de la maîtrise nationale; rôle consultatif que la Commission pourrait jouer en sa qualité de spécialiste des rapports entre le maintien de la paix et la consolidation de la paix; et importance des femmes et de la société civile pour la consolidation de la paix. Les activités menées dans ce cadre par la Commission et ses différentes formations sont décrites dans les pages qui suivent.

A. Comité d'organisation

5. Pendant la quatrième session, le Comité d'organisation a tenu des séances officielles pour examiner diverses questions d'organisation et de fond, et n'a tenu de séances officielles que selon les besoins. Les réunions mensuelles des présidents des formations de la Commission ont aidé à élaborer l'ordre du jour des séances du Comité et, d'une manière plus générale, le programme de travail de la Commission.

6. Les 5 et 6 mars 2010, le Comité a tenu une troisième retraite informelle au niveau des ambassadeurs sur le thème suivant : « Réaliser le potentiel de la Commission de consolidation de la paix en 2010 ». Les débats ont été centrés sur les moyens d'améliorer l'impact de la Commission sur le terrain et sur les actions qu'elle pourrait mener pour favoriser une paix durable. La Vice-Secrétaire générale a prononcé le discours d'ouverture de cette retraite, à laquelle le Comité avait invité des hauts fonctionnaires du Département des affaires politiques, du Département des opérations de maintien de la paix et de la Banque mondiale, qui ont pu participer aux débats. Il est ressorti de ces débats que la Commission devrait continuer à concentrer ses efforts sur trois grandes questions, à savoir : la coordination et les partenariats; les liens entre consolidation de la paix et maintien de la paix; et le développement de son programme de travail et de ses modes d'engagement.

Partenariats avec les institutions financières internationales, les organisations régionales et sous-régionales et les autres acteurs internationaux concernés

7. Conformément au mandat qui a été donné à la Commission d'améliorer la coordination entre tous les acteurs impliqués dans la consolidation de la paix et aux recommandations issues de ses retraites annuelles, le Comité d'organisation a continué, pendant la période à l'examen, de concentrer ses activités sur la création et le renforcement de partenariats avec les grands acteurs de la consolidation de la paix, et en particulier avec les institutions financières internationales, les organisations régionales et sous-régionales et les autres acteurs internationaux compétents.

8. Les 23 et 24 février 2010, le Président s'est rendu aux sièges de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI) à Washington pour y étudier avec des hauts responsables de ces institutions les moyens de renforcer la collaboration entre la Commission et les institutions financières internationales tant au niveau des sièges que sur le terrain. Il a entendu des exposés sur les efforts engagés par la Banque mondiale et le FMI pour réagir plus rapidement aux

situations postconflit. Le FMI a fait connaître son intérêt pour la question des liens entre consolidation de la paix, consolidation de la sécurité et stabilité macroéconomique. La Banque mondiale a fait le point de sa réflexion sur la possibilité de faciliter aux pays sortant d'un conflit l'accès aux ressources de l'Association internationale de développement pendant son prochain cycle triennal de reconstitution des fonds (AID 16).

9. Le 23 mars 2010, le Comité d'organisation a tenu une réunion officieuse sur le thème suivant : « En partenariat pour la consolidation de la paix : l'interaction avec les grands partenaires ». Des représentants de la Banque mondiale, du FMI, de l'Union européenne, de l'Union africaine et de l'Organisation de la Conférence islamique avaient été invités à participer à un débat avec la Commission en vue d'identifier un certain nombre de domaines concrets qui se prêteraient à une coopération renforcée avec les institutions financières internationales et les organisations et organismes régionaux. Ce débat était centré sur les quatre types de partenariat suivants : partenariat pour une vision commune de l'action à mener dans un pays; partenariat pour une meilleure coordination; partenariat pour la sensibilisation et un soutien politique; et partenariat pour la mobilisation des ressources financières. Le 23 juin, le Comité a organisé une réunion de suivi avec la Banque mondiale.

10. Ces réunions avec la Banque mondiale ont fait avancer la réflexion sur plusieurs questions importantes, ce qui devrait aider la Commission et la Banque à renforcer encore leur partenariat au service des pays inscrits à l'ordre du jour. Ces questions devraient permettre :

- a) De définir une vision commune de l'action à mener dans les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission, fondée sur les stratégies nationales existantes et plus particulièrement axée sur les obstacles à la consolidation de la paix;
- b) D'élargir l'engagement des acteurs (organisations régionales, société civile, etc.) au service d'une vision commune de la consolidation de la paix;
- c) D'aider les parties prenantes à repérer les problèmes de financement et de politique générale qui risquent de faire dérailler une entreprise de consolidation de la paix;
- d) D'aider les donateurs multilatéraux et bilatéraux à orienter leurs ressources de façon plus stratégique afin de combler les déficits de financement éventuels dans des secteurs critiques de la consolidation de la paix;
- e) D'aider à assurer la soudure entre les activités de court terme menées immédiatement après un conflit et les programmes de long terme visant à ancrer la paix et le développement dans la durée;
- f) De concentrer plus rapidement les activités sur les secteurs critiques de la consolidation de la paix et d'assurer une meilleure division du travail entre ces secteurs;
- g) De faciliter une appropriation nationale de l'action engagée en favorisant rapidement le développement des capacités nationales;
- h) De mesurer l'impact de la consolidation de la paix sur le terrain, notamment en soumettant à des examens réguliers les cadres stratégiques pour la consolidation de la paix des pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission, étant

entendu que ces examens devraient être mis progressivement en harmonie avec les examens des stratégies de réduction de la pauvreté.

11. Le 7 décembre 2009, le coprésident du Dialogue international sur la consolidation de la paix et le renforcement de l'État a fait devant le Comité d'organisation un exposé sur les activités menées dans le cadre de ce dialogue et souhaité développer des synergies avec les travaux de la Commission. Par la suite, le Dialogue international a invité le Président de la Commission à participer à la première réunion mondiale du Dialogue, qui s'est tenue à Dili les 9 et 10 avril 2010. À cette réunion, le Président a mis en relief l'autorité unique dont jouit la Commission en sa qualité d'instance centrale de l'ONU chargée des questions de consolidation de la paix et souligné la légitimité et le poids politique exceptionnels dont bénéficient ses interventions. Il a insisté sur la nécessité de viser à une plus grande synergie entre les formations pays de la Commission et le Dialogue international afin que leurs actions respectives soient en cohérence et qu'elles se renforcent réciproquement. Il a évoqué plusieurs domaines où une collaboration avec le Dialogue international serait mutuellement avantageuse, et notamment les suivants : harmonisation des stratégies de consolidation de la paix dès le stade de la planification; renforcement de l'obligation de rendre des comptes entre les pays concernés et leurs partenaires internationaux; et financement de la consolidation de la paix.

Contribution à l'évolution du programme de consolidation de la paix de l'ONU

12. Pendant la période considérée, le Comité a continué de remplir le rôle qui est le sien en tant qu'organe de la Commission chargé de contribuer à l'évolution du programme de consolidation de la paix de l'ONU tel qu'il ressort des rapports du Secrétaire général ou des initiatives qui peuvent être prises concernant divers aspects de la consolidation de la paix, ainsi que des débats et décisions subséquents des principaux organes compétents de l'Organisation. Il a ainsi organisé des débats qui ont contribué à l'élaboration du rapport intérimaire du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (A/64/866-S/2010/386) et du rapport du même sur la participation des femmes à la consolidation de la paix (A/65/354-S/2010/466), qui avaient été demandés par le Conseil de sécurité dans la déclaration de son président en date du 22 juillet 2009 (S/PRST/2009/23) et dans sa résolution 1889 (2009). Le Comité a également examiné à deux reprises la question de l'examen des capacités civiles internationales susceptibles d'être mises au service de la consolidation de la paix, comme le Conseil l'avait demandé dans la déclaration susmentionnée de son président.

13. Le 28 avril 2010, la Sous-Secrétaire générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix a fait un exposé au Comité sur la question de l'examen des capacités civiles internationales dans le cadre duquel elle a décrit le contexte et la méthodologie de cet examen. Les membres du Comité ont affirmé qu'il importait de mobiliser les capacités et les compétences du monde du Sud et des femmes, notamment au sein de la société civile; ils ont souligné qu'il était indispensable de pouvoir compter sur un financement suffisant et fiable pour renforcer ces capacités; et ils se sont félicités que la maîtrise nationale et le renforcement des capacités nationales occupent une place centrale dans cet examen. Le 8 octobre, le Comité a entendu un exposé du Président du Groupe consultatif de haut niveau du Secrétaire général pour l'examen des capacités civiles internationales, M. Jean-Marie

Guéhenno. Les membres du Comité ont accueilli avec satisfaction l'assurance que M. Guéhenno leur a donnée que cet examen avait pour but de faire de la planification de la consolidation de la paix un processus axé sur la demande et sur les besoins des pays d'accueil plutôt qu'un processus axé sur l'offre comme il l'était alors. Le Comité attend avec intérêt les conclusions de l'examen et les solutions qu'il proposera aux problèmes de développement des capacités nationales que connaissent des secteurs essentiels de la consolidation de la paix.

14. Les 17 mai et 8 octobre 2010, la Sous-Secrétaire générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix a fait un exposé au Comité sur les recommandations formulées dans le rapport du Secrétaire général sur la participation des femmes à la consolidation de la paix. Le Comité a souligné qu'il importait d'étudier les moyens de promouvoir la condition de la femme dans les cinq domaines fondamentaux de la consolidation de la paix identifiés dans le rapport sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit publié en 2009 par le Secrétaire général. Il a également souligné qu'il importait de mettre l'application de ces recommandations en cohérence avec les autres processus de promotion de la condition féminine et de consolidation de la paix engagés, y compris la mise au point des indicateurs de suivi de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, l'examen des capacités civiles internationales au service de la consolidation de la paix et l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'ONU auquel il a été procédé en 2010.

15. Le 23 juin 2010, la Sous-Secrétaire générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix a fait un premier exposé au Comité sur les recommandations qui pourraient figurer dans le rapport intérimaire du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit, suivi d'un second exposé, le 8 octobre 2010, après la publication de ce rapport. À ces deux occasions, le Comité a souligné qu'il importait de renforcer les capacités nationales afin d'asseoir la consolidation de la paix sur de solides fondations; s'est félicité de l'action menée pour resserrer les liens entre l'ONU et la Banque mondiale; a souligné la nécessité de clarifier les rôles dévolus aux différents acteurs dans des domaines relevant de la consolidation de la paix tels que les processus de démobilisation, désarmement et réinsertion, la réforme du secteur de la sécurité et la promotion de l'état de droit; et réaffirmé l'importance d'assurer un financement plus rapide, mieux coordonné et plus fiable des actions de consolidation de la paix.

Action de sensibilisation et de communication menée par le Président et les Vice-Présidents

16. Au cours de la période considérée, le Président et les Vice-Présidents sont intervenus dans de nombreux forums au nom des membres de la Commission de consolidation de la paix. Ils ont en particulier intensifié leurs activités de sensibilisation et communication, avec le dessein d'élargir le bassin de partenaires actuels et potentiels de la Commission et de lancer une réflexion collective sur un certain nombre de sujets et de questions transversales intéressant directement son travail et ses potentialités. Ces activités ont principalement consisté pour eux à participer à des réunions destinées à un public plus large composé non seulement de membres de l'ONU, mais aussi de représentants de la société civile, des milieux universitaires et du secteur privé, et à y faire des exposés. Le 3 décembre 2009, le Président a fait savoir qu'à l'issue de conversations avec l'artiste et pacifiste Yoko Ono, celle-ci avait passé un accord avec les sociétés EMI Music, Sony/ATV Music

Publishing et iTunes pour donner au Fonds de consolidation de la paix l'intégralité du produit de la vente, au dernier trimestre de 2009, d'une édition numérique commémorant le quarantième anniversaire de la chanson « Give Peace a Chance » composée par son mari John Lennon.

17. Parmi les autres activités menées dans ce cadre, on mentionnera la participation à un séminaire régional sur la consolidation de la paix qui s'est tenu le 14 septembre 2009 à Santiago du Chili, en présence du Ministre des affaires étrangères du Chili, pour mieux faire connaître l'action de la Commission en Amérique latine; une conférence sur les réfugiés et la dynamique de la consolidation de la paix organisée le 4 mai 2010 par l'Institut international pour la paix et la Fondation Pierre Elliott Trudeau; un séminaire sur la réforme du secteur de la sécurité accueilli conjointement le 12 mai par les Missions permanentes de l'Afrique du Sud et du Nigéria; un séminaire sur « L'ONU et le maintien de la paix au XXI^e siècle : des partenariats au service de la paix », organisé le 16 mai à Vienne par l'Institut international pour la paix; un séminaire sur l'optimisation de l'impact social et économique des opérations de maintien de la paix organisé le 1^{er} octobre par la Mission permanente de l'Autriche; un colloque intitulé « L'innovation au service d'une paix durable : l'approche dite "de la stabilisation provisoire" permet-elle d'espérer une consolidation efficace de la paix? », organisé le 4 novembre par la Geneva Peacebuilding Platform. De son côté, la Mission permanente de l'Allemagne a accueilli, en collaboration avec le Centre on International Cooperation le 18 octobre et avec la Fondation Friedrich Ebert le 3 décembre, deux séminaires intitulés respectivement « Pour faciliter le lancement d'une entreprise de consolidation de la paix : renforcer les liens institutionnels entre le maintien de la paix et la consolidation de la paix » et « Unité d'action pour la consolidation de la paix : les synergies entre le Fonds pour la consolidation de la paix et la Banque mondiale au service de la mobilisation des ressources et de la coordination des politiques ».

Synergie avec le Fonds pour la consolidation de la paix

18. Dans son rapport sur les dispositions prises pour la révision du mandat du Fonds pour la consolidation de la paix (A/63/818), le Secrétaire général a fait valoir qu'il importait d'améliorer et de maximiser la synergie entre la Commission et le Fonds au moyen de dispositions renforçant les consultations et le dialogue entre ces deux organes. En conséquence, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a régulièrement informé le Comité des opérations effectuées par le Fonds et répondu à ses questions. De plus, les ressources du Fonds conjuguées aux efforts de la Commission ont aidé les pays inscrits à l'ordre du jour de celle-ci à bénéficier d'une attention et d'un appui soutenus de la part de la communauté internationale, si bien qu'en octobre 2010 la proportion des contributions versées aux Fonds qui était affectée à ces pays était de 64 %.

19. Le 16 septembre 2010, le Comité a convoqué une réunion officielle dans le cadre de laquelle le Président du Groupe consultatif du Fonds pour la consolidation de la paix a fait pour la première fois un exposé à ses membres. Cette réunion a permis d'examiner plusieurs questions de politique générale intéressant le Fonds, parmi lesquelles : le projet de plan de développement du Fonds en tant que stratégie pour la période 2011-2013; l'éventail des stratégies d'engagement possibles avec des pays présentant des besoins différents en matière de consolidation de la paix; l'évaluation de l'admissibilité à bénéficier des ressources du Fonds et la prise de

décisions en la matière; l'efficacité des projets; et la mesure des résultats. Le Comité a aussi sollicité des éclaircissements sur la question de savoir comment la notion d'effet catalytique pouvait être opérationnalisée et mesurée. Le dialogue ainsi engagé devrait favoriser une plus grande synergie entre la Commission et le Fonds dans les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission, ainsi qu'une harmonisation des instruments d'engagement de la Commission avec les plans de priorités du Fonds.

20. À la première réunion de haut niveau des parties prenantes du Fonds pour la consolidation de la paix, qui s'est tenue le 4 novembre 2010 à New York, le Président a prononcé une allocution dans laquelle il a souligné le renforcement de la collaboration entre la Commission et le Fonds.

B. Formations consacrées aux pays

1. Burundi

21. Au cours de sa quatrième année de collaboration avec le Burundi, la Commission a continué de s'attacher à soutenir les efforts de ce pays en menant diverses activités de consolidation de la paix. Ces travaux ont été ponctués par les déplacements au Burundi du président de la formation (les 10 et 11 novembre 2009 et du 30 juin au 3 juillet 2010) et d'une délégation de la Commission (du 24 au 28 février 2010), les réunions de la formation (les 14 octobre et 23 novembre 2009 et 24 mars, 11 mai, 9 juin, 3 et 19 novembre et 6 décembre 2010), la visite du président de la formation à la Banque mondiale (le 6 octobre 2010), et les déjeuners de travail donnés par le Président les 28 septembre 2009 et 24 septembre 2010. Ces activités illustrent toutes éloquemment les efforts qu'engage la Commission pour accomplir sa mission fondamentale.

Rapprochement des partenaires

22. La Commission a fait fond sur les troisième et quatrième examens de la mise en œuvre du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi, auxquels elle a procédé les 29 juillet 2009 et 24 mars 2010, respectivement, aux fins de poursuivre sa collaboration avec le Gouvernement burundais et les principales parties intéressées sur le programme de consolidation de la paix.

23. À l'issue de l'examen de 2009, la Commission a recommandé d'aider le Gouvernement burundais à élaborer une stratégie de proximité à long terme pour faire face aux besoins de réinsertion socioéconomique, une attention particulière étant portée aux femmes, aux soldats démobilisés, aux enfants associés aux forces armées, aux personnes rentrant dans leurs foyers, aux personnes déplacées l'intérieur du pays et à d'autres groupes particulièrement touchés par la guerre.

24. En septembre 2009 et septembre 2010, en marge du débat de haut niveau de l'Assemblée générale, le Président a organisé avec le Représentant permanent du Burundi à New York un déjeuner de travail sur la poursuite de la collaboration avec le Gouvernement burundais. Le déjeuner de septembre 2010 a été consacré aux perspectives et problèmes de la période postélectorale, et aux relations à long terme de la Commission avec le Burundi.

25. En décembre 2010, le Président a fait part au Conseil de sécurité de son évaluation de la situation au Burundi et formulé des recommandations sur les

priorités du soutien à apporter par la Commission en 2011. Il a également fait une déclaration au cours du débat que le Conseil a tenu sur la situation au Burundi le 9 décembre 2010.

Accompagnement politique

26. Les préparatifs et la tenue des élections en 2010 ont été la tâche la plus importante de la période considérée. La formation s'est essentiellement employée à soutenir les efforts déployés par le pays pour tenir des élections libres et régulières et à mobiliser une aide internationale en faveur des élections.

27. Ainsi, le troisième examen du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi, qui a eu lieu le 29 juin 2009, a permis d'énoncer le rôle que la Commission devait jouer dans les opérations électorales de 2010, à savoir :

a) Fournir les ressources nécessaires, notamment financières, comme suite à la demande adressée à l'ONU par le Gouvernement burundais, et assurer une surveillance adéquate et coordonnée des opérations électorales avant, pendant et après le scrutin, compte tenu des conclusions de la mission d'évaluation des besoins dépêchée par l'Organisation;

b) Encourager et soutenir la concertation politique entre le Gouvernement, la Commission électorale nationale indépendante, les partis politiques et la société civile, y compris les associations féminines et groupes religieux, pour que les élections se déroulent de façon pacifique, régulière et transparente;

c) Aider à coordonner les efforts internationaux menés selon un plan convenu et faire en sorte que cet appui réponde à une demande, en particulier mobiliser les ressources nécessaires pour combler toutes insuffisances dans le financement des élections.

28. L'examen a abouti à une évaluation favorable des progrès faits pour consolider la paix, dont l'achèvement du désarmement et de la démobilisation des combattants des anciennes « Forces nationales de libération » (FNL), la libération des enfants associés à ces forces et l'enregistrement des FNL comme parti politique et leur intégration dans les institutions nationales.

29. Dans la période qui s'est écoulée entre le déjeuner donné par le Président le 28 septembre 2009, en marge du débat de haut niveau de l'Assemblée générale et la réunion du 14 octobre 2009, et les réunions des 23 novembre 2009 et 25 janvier 2010, la formation s'est intéressée plus particulièrement aux préparatifs des élections prévues au milieu de 2010.

30. Le débat sur ces préparatifs a commencé à la réunion du 14 octobre 2009, au cours de laquelle le Ministère burundais de l'intérieur et la Commission électorale nationale indépendante (CENI) ont été encouragés à coopérer de manière transparente pour assurer la crédibilité des opérations électorales. Des représentants du Gouvernement et de la CENI, ainsi que des membres de la formation en poste à Bujumbura, ont participé à la réunion par visioconférence.

31. Tenue en mars 2010, la quatrième réunion biannuelle d'examen de la mise en œuvre du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi a recommandé à la Commission :

a) De s'employer davantage à mobiliser les ressources techniques et financières nécessaires à la tenue des élections de 2010 et faire en sorte qu'elles soient mises à disposition dans les meilleurs délais et selon les termes convenus;

b) D'assurer la communication et, autant que possible, la coordination entre les observateurs électoraux nationaux et internationaux.

32. Le Président s'est rendu à Bujumbura du 30 juin au 3 juillet 2010, au milieu du processus électoral, avec les objectifs suivants : mieux appréhender les progrès réalisés; poursuivre l'action menée par la Commission avec le Gouvernement, la CENI, les acteurs politiques et les parties nationales et internationales intéressées pour appuyer les efforts visant à garantir le déroulement dans la sécurité de consultations électorales démocratiques et ouvertes à tous; et s'entretenir avec les autorités nationales et le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB) de la phase postélectorale et des moyens pour la Commission de concourir à la mise en place des fondements nécessaires au développement à long terme.

33. Dans son rapport, le Président a conclu que la Commission devait continuer à aider le Burundi quel que soit le résultat des élections parlementaires, en proposant d'axer cette coopération en tenant compte de la situation politique qui prévaudrait au lendemain du scrutin, en septembre 2010.

34. La Commission a défini quatre axes pour ses futurs échanges avec le Burundi :

a) Elle travaillera avec les hauts responsables de l'ONU à la mobilisation des ressources nécessaires pour aider le Burundi à assurer la présidence de la Communauté d'Afrique de l'Est;

b) Elle donnera des avis sur la nouvelle stratégie pour la réduction de la pauvreté afin que les risques de conflit y soient bien pris en compte. Puis, elle en appuiera l'application en contribuant à mobiliser les donateurs habituels, en aidant le Gouvernement à attirer de nouveaux investissements et en favorisant un développement économique solide et équitable qui résorbera ou réduira les pressions et tensions sociopolitiques actuelles;

c) Elle soutiendra l'application des recommandations concernant la justice transitionnelle, comme suite au rapport sur les consultations nationales présenté au Président burundais en décembre 2010;

d) Elle sera disposée à aider les Burundais à cultiver et entretenir la culture de dialogue léguée par l'Accord d'Arusha et ancrée dans la tradition et la Constitution burundaises. Elle est convaincue que cette culture contribuera à dissiper les problèmes politiques liés au boycottage des élections de 2010 par certains partis.

Mobilisation des ressources et sensibilisation

35. La formation Burundi s'est réunie le 11 mai 2010 pour évaluer les préparatifs des élections et mobiliser l'assistance de la communauté internationale. Le déficit du budget électoral a pu être comblé après cette réunion. Sur un montant total de 46,5 millions de dollars, une contribution de 7,9 millions de dollars a été versée par le Gouvernement burundais à partir de son propre budget, le reste provenant essentiellement des pays membres de la formation Burundi. Les pays et organismes ci-après ont fourni des ressources : Allemagne, Australie, Belgique, Canada, Chine, Égypte, États-Unis d'Amérique, France, Japon, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni

de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Suisse, Union africaine, Union européenne et Programme des Nations Unies pour le développement. Un montant de 3 millions de dollars a été prélevé sur le Fonds pour la consolidation de la paix afin de combler les principaux déficits.

36. Le 6 octobre, le Président s'est rendu à la Banque mondiale et au FMI. Sa visite avait pour objet de prendre des premiers contacts avec les fonctionnaires des deux institutions chargés des questions relatives au Burundi, de profiter de la présence au siège des représentants sur le terrain et d'examiner les questions de consolidation de la paix dans la perspective de l'élaboration d'une nouvelle stratégie de réduction de la pauvreté. Elle a permis de réaffirmer la nécessité que la Banque mondiale et la Commission renforcent les activités qu'elles mènent en partenariat pour promouvoir le développement socioéconomique du pays, tout en veillant à ce que la Commission traite des questions politiques telles que la réforme du secteur de la sécurité, le dialogue avec l'opposition et le respect des droits de l'homme. La Banque mondiale a proposé, dans le cadre de la nouvelle stratégie, d'organiser avec la Commission une conférence des donateurs à Bujumbura en septembre-octobre 2011, moyennant l'assentiment du Gouvernement burundais.

2. Sierra Leone

37. Au cours des 18 derniers mois, la Commission a précisé sa collaboration avec la Sierra Leone en tenant compte des éléments concernant la consolidation de la paix du Programme pour le changement établi par le Gouvernement sierra-léonais, notamment la bonne gouvernance et l'état de droit, l'emploi des jeunes et la lutte contre le trafic de stupéfiants, et les questions intersectorielles de la problématique hommes-femmes et de l'intégration régionale (voir PBC/3/SLE/6). Dans ces domaines, et conformément à son mandat, la Commission a rempli une fonction d'accompagnement politique et aidé à rapprocher les partenaires, et elle s'est employée à mobiliser des ressources, tout en adoptant une forme plus légère de collaboration. Les réunions moins nombreuses au cours de la période à l'examen ont été plus approfondies et davantage orientées sur les résultats, tout en bénéficiant de la participation des ministres sierra-léonais des affaires étrangères et des finances, du Représentant exécutif du Secrétaire général ainsi que de représentants de la société civile.

38. Cette collaboration restreinte par ailleurs donné lieu à un examen des progrès réalisés chaque année sur la base d'un rapport détaillé de l'exécution du Programme pour le changement établi par le Gouvernement en collaboration avec tous les partenaires nationaux et internationaux compétents. Le rapport était innovant aussi bien sur le fond que sur la forme car il renfermait des éléments d'information permettant d'évaluer la contribution de toutes les parties à l'application du Programme, et son élaboration était le fruit d'un travail conjoint. Il renfermait également des orientations et points de repère pour la consolidation de la paix qui devraient être utiles au Gouvernement et à ses partenaires, y compris la Commission. Lorsqu'elle a adopté le document d'examen le 28 septembre 2010 (PBC/4/SLE/3), la formation Sierra Leone a décidé d'axer sa collaboration concernant la gouvernance sur l'assistance nécessaire pour que les acteurs nationaux préparent le pays à tenir des élections libres et régulières en 2012.

Rapprochement des partenaires

39. Le travail mené par la Commission en Sierra Leone a favorisé l'action intégrée des organismes des Nations Unies sur le terrain, en appuyant la prise en compte du mandat politique du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL) dans les activités de développement des organismes du système; en renforçant le rôle du Représentant exécutif du Secrétaire général; en approuvant le document énonçant la vision commune des Nations Unies touchant la Sierra Leone; en préconisant une plus grande intégration des programmes et des opérations; et en faisant la promotion du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs pour la Sierra Leone, qui a désormais reçu des contributions atteignant environ 10 millions de dollars. Il s'agit là des résultats les plus manifestes de l'engagement de la Commission sur le terrain.

40. En alignant ses travaux sur le Programme pour le changement, la Commission a contribué à faire de cet instrument le dispositif central de l'action menée par l'ensemble de la communauté internationale en faveur de la paix et du développement. Les organismes des Nations Unies, la Banque mondiale et d'autres partenaires internationaux ont modulé leurs programmes en fonction du Programme et coordonné leurs activités pour qu'elles ne fassent pas double emploi.

41. La Commission ayant engagé aussi bien le Gouvernement que la communauté internationale à renforcer les mesures en faveur de l'emploi et de l'autonomisation des jeunes, les principaux partenaires intéressés, à savoir le Gouvernement, les organismes des Nations Unies, la Banque mondiale et l'Agence allemande de coopération technique, ont présenté une initiative commune pour l'emploi des jeunes en Sierra Leone pour 2010-2012, qui devait permettre d'employer durablement 106 000 jeunes. L'initiative a été annoncée lors d'une réunion informelle de la formation Sierra Leone le 26 mars 2010.

42. Par ailleurs, l'Autriche, qui est membre de la formation, a organisé en collaboration avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et en consultation avec le Président de la Commission, un séminaire régional sur les stratégies de réintégration durable et de création d'emploi et sur les enseignements tirés de leur application en Afrique de l'Ouest, qui s'est tenu à Freetown les 2 et 3 décembre 2010. Le séminaire a été l'occasion pour les représentants des pouvoirs publics, de la société civile et du secteur privé de quatre pays de la région de s'entretenir avec les partenaires et donateurs internationaux, ainsi que des chefs d'entreprise et des investisseurs, et de réfléchir aux possibilités de mettre en œuvre des stratégies et une collaboration pour la création d'emplois et de débouchés économiques.

43. Les conclusions du séminaire ont étayé les débats d'une réunion conjointe des formations Guinée-Bissau, Libéria et Sierra Leone, tenue le 3 décembre 2010, et illustré concrètement la marche à suivre par la Commission dans ses travaux concernant l'emploi des jeunes. S'il est manifeste que seule une croissance économique tirée par le secteur privé peut favoriser l'emploi, les conclusions du séminaire n'en ont pas moins montré que des interventions coordonnées sont nécessaires à court terme pour donner aux jeunes une vision optimiste de l'avenir et démontrer ainsi le lourd prix à payer que représenterait le retour à la violence. Au cours des prochains mois, la formation continuera de s'employer à renforcer les capacités et la coordination des principales parties intéressées par l'emploi des jeunes en Sierra Leone.

Accompagnement politique

44. La formation Sierra Leone a utilement contribué à l'examen des principaux problèmes politiques et questions de développement qu'il importe de résoudre pour mener à bien le processus de consolidation de la paix. Au cours de la période à l'examen, l'attention portée par le Président à la mise en œuvre des dispositions du Communiqué conjoint signé le 2 avril 2009 par les deux principaux partis politiques a fourni au Représentant exécutif du Secrétaire général un cadre pour promouvoir les négociations entre les partis politiques.

45. En mars 2010, une délégation de haut niveau de la Commission s'est rendue en Sierra Leone pour des entretiens avec des responsables gouvernementaux et l'ensemble des parties nationales et internationales intéressées. Sa composition traduisait l'importance du travail mené dans ce pays par la Commission. La visite a montré que la Commission devait rester activement engagée, compte tenu en particulier des élections présidentielles, parlementaires et locales qui devaient se tenir en 2012.

46. Au cours de son déplacement en Sierra Leone du 29 novembre au 3 décembre 2010, le Président de la formation a transmis à ses interlocuteurs deux séries cohérentes de messages. D'une part, il a souligné la nécessité de renforcer la concertation lors des réunions avec les trois grands partis politiques, la Commission électorale nationale et la Commission d'enregistrement des partis politiques avant les élections de 2012. D'autre part, il a fait valoir que les richesses minérales avaient été à la fois une bénédiction et une malédiction pour d'autres pays et que les enseignements précieux qui en avaient été tirés pourraient utilement aider la Sierra Leone à exploiter ses ressources naturelles d'une façon transparente et pacifique qui profite à tous.

Mobilisation des ressources et sensibilisation

47. Le travail accompli par la Commission a permis de maintenir et d'accroître le niveau d'attention porté par la communauté internationale à la Sierra Leone, et contribué à coordonner l'appui des donateurs. Plusieurs donateurs traditionnels, et d'autres non traditionnels, ont manifesté un intérêt nouveau ou renouvelé. Un financement en faveur des pays dont s'occupe la Commission est de plus en plus favorablement envisagé dans le cadre du Fonds pour la consolidation de la paix; la Sierra Leone a ainsi bénéficié d'un financement de près de 37 millions de dollars. Cette première allocation a permis avec succès d'appuyer l'application des accords de paix et les activités de concertation politique, la promotion de la coexistence et du règlement pacifique des différends, ainsi que la remise en place de services et équipements publics de base. Une deuxième tranche de financement au moyen du Fonds, en cours de négociation, privilégiera le renforcement de la consolidation de la paix avec la mise en œuvre d'activités favorisant la coexistence et le règlement pacifique des différends.

48. Cependant, la Commission considère que des progrès doivent être faits dans ce domaine, en ce qui concerne en particulier le financement des activités envisagées dans la vision commune des Nations Unies pour laquelle, sur un financement pluriannuel total de 345 millions de dollars, des contributions de 229 millions de dollars ont déjà été obtenues ou annoncées. C'est ainsi qu'à sa réunion du 28 septembre 2010 la formation Sierra Leone est convenue de mettre au point une

stratégie d'appel de fonds pour guider ses travaux, avec l'entière collaboration du Gouvernement et des organismes des Nations Unies.

3. Guinée-Bissau

49. Pendant la période à l'examen, la formation Guinée-Bissau s'est attachée à aider ce pays à résoudre les principaux obstacles à la consolidation de la paix. Cette collaboration a été ponctuée par ce qui suit : déplacements dans le pays du Président (8 septembre 2009 et du 17 au 20 janvier 2010); la visite d'une délégation de la Commission (du 15 au 21 janvier 2010), réunion conjointe avec les formations Libéria et Sierra Leone sur l'emploi des jeunes (3 décembre 2010); réunions de la formation (8 février, 2 avril, 6 juillet et 5 et 22 novembre 2010); échange de lettres, datées des 5 et 21 mai 2010, respectivement, entre le Président et le Ministre des affaires étrangères de la Guinée-Bissau; et envoi par le Président d'une lettre aux représentants permanents des pays membres de la formation, demandant l'appui de leurs gouvernements au Conseil des Gouverneurs du FMI pour aider la Guinée-Bissau à franchir le point d'achèvement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (1^{er} décembre 2010).

Rapprochement des partenaires

50. Au cours de la période à l'examen, la Commission a continué de collaborer activement avec les principaux interlocuteurs internationaux, dont l'Union européenne, la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Guinée-Bissau, le Groupe de contact international pour la Guinée-Bissau et les institutions financières internationales.

Accompagnement politique

51. Les faits marquants de la période à l'examen ont été la tenue des élections présidentielles en juillet 2009 et les événements du 1^{er} avril 2010. Le déroulement pacifique du scrutin présidentiel et l'entrée en fonctions du Président Malam Bacai Sanhá en septembre 2009 ont ouvert la voie à la réconciliation nationale et donné ce faisant une impulsion aux travaux de la Commission. Le Fonds pour la consolidation de la paix a contribué à la bonne exécution par le PNUD de son projet d'appui au cycle électoral, en partenariat avec la Commission électorale nationale, le Ministère de l'administration territoriale et l'Institut national de la statistique et du recensement. Le Président de la formation a assisté le 8 septembre 2009 à la cérémonie d'investiture du Président Sanhá.

52. Le 8 février 2010 a eu lieu le premier examen officiel de la mise en œuvre du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (PBC/4/GNB/1), qui a mis en lumière les progrès accomplis. Des tendances encourageantes ont été observées dans les conclusions et recommandations formulées à l'issue de cet examen (PBC/4/GNB/3), le Gouvernement de la Guinée-Bissau et la Commission étant notamment priés de prendre les mesures suivantes :

- a) Accélérer la réforme du secteur de la sécurité et de la justice, y compris la mise en place d'une caisse de retraite et l'adoption de la législation voulue;
- b) Combattre le trafic de stupéfiants et l'impunité, avec notamment l'achèvement des enquêtes sur les assassinats politiques de 2009;

c) Renforcer la concertation politique et la réconciliation nationale;

d) Promouvoir la dimension socioéconomique de la consolidation de la paix pour répondre en particulier aux besoins des jeunes, des femmes et d'autres groupes vulnérables. Pour ce faire, la formation s'est employée à appuyer les activités nationales de mobilisation de ressources visant à combler les lacunes du plan de réforme de la sécurité et à mettre en œuvre les priorités sociales et économiques de la consolidation de la paix.

53. Toutefois, les événements du 1^{er} avril 2010 ont montré à quel point la situation restait précaire en Guinée-Bissau. Ce jour là, un groupe de militaires, dirigé par le chef adjoint des forces armées, Antonio Indjai, a arrêté le chef d'état-major et détenu brièvement le Premier Ministre.

54. La formation a consacré plusieurs réunions à l'examen des incidences de la situation politique pour la suite des travaux de la Commission. Le 5 mai 2010, le Président a écrit au Ministère des affaires étrangères de la Guinée-Bissau, M. Adelino Mano Queta, pour exprimer sa vive préoccupation devant les événements du 1^{er} avril, et demandé aux autorités nationales de prendre des mesures pour faire face, dans le respect des normes constitutionnelles et de la primauté du droit, aux conséquences de ces événements. Elle a également souligné que la question de la direction militaire devait être traitée à titre prioritaire. Dans sa réponse, en date du 21 mai 2010, le Ministre a souligné l'attachement du Gouvernement au processus de consolidation de la paix et engagé la Commission à continuer à mettre en œuvre les priorités définies dans ce domaine, en particulier la réforme du secteur de la sécurité et l'établissement d'une caisse de retraite pour les militaires. Le 16 juillet, la formation a tenu une réunion avec le Ministre Queta à New York. Celui-ci a réaffirmé que seule la réforme du secteur de la sécurité, qui figurait en tête des priorités de son gouvernement, permettrait d'assurer la stabilité du pays. Il a également déploré le fléau que représentait le trafic de stupéfiants. Indiquant que son pays ne pourrait pas résoudre seul ces problèmes, il a demandé à la communauté internationale de continuer à apporter son soutien. Les membres de la formation se sont déclarés préoccupés par les événements du 1^{er} avril 2009 et le maintien en détention du contre-amiral Zamora Induta et d'autres officiers, ainsi que par les nominations qui avaient eu lieu au sein de l'armée. Ils ont insisté sur le principe du contrôle civil des forces armées. Ils ont également souligné que la Commission continuerait de travailler avec la Guinée-Bissau, et que la situation politique dicterait la forme et l'ampleur de cette collaboration.

55. La formation a continué de plaider pour l'allocation de ressources accrues à la mise en œuvre des priorités de la consolidation de la paix. La Présidente a sollicité une aide pour que la Guinée-Bissau puisse atteindre le point d'achèvement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, en vue de réduire l'endettement du pays et de ne pas compromettre la stabilité sociale.

56. Le 5 novembre 2010, sur la demande des membres du Conseil de sécurité, la Commission a eu un échange de vues informel avec des délégations du Conseil sur la situation en Guinée-Bissau et le rôle de la communauté internationale. La formation a eu des échanges analogues le 22 novembre. Elle a considéré que la collaboration avec la Guinée-Bissau devait être maintenue pour favoriser la gouvernance démocratique et arriver à résoudre les principaux problèmes auxquels le pays faisait face. Elle a considéré que les circonstances appelaient des mesures échelonnées et adaptées. En particulier, la formation est convenue :

a) D'aider la Guinée-Bissau à renforcer les institutions civiles du secteur de la sécurité, notamment la police et la justice;

b) De soutenir les activités de lutte contre le trafic de stupéfiants et l'impunité, dans le cadre notamment de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest, et de favoriser l'assistance internationale aux enquêtes demandées sur une série d'assassinats politiques;

c) De promouvoir les dividendes de la paix et favoriser la concertation et la réconciliation nationales par des activités qui répondent mieux aux préoccupations des jeunes, des femmes et de la société civile.

57. En ce qui concerne l'avenir, la formation s'est félicitée de la proposition de dépêcher une mission conjointe ONU-CEDEAO-CPLP en Guinée-Bissau au début de 2011. Elle a décidé de suivre attentivement l'application du plan par étapes de la CEDEAO pour la réforme des secteurs de la sécurité et de la défense, ainsi que les mesures que le Gouvernement de la Guinée-Bissau pourra prendre en vue d'appuyer au mieux la réforme de la sécurité dans le pays. La Commission souhaitera peut être aussi réunir une conférence internationale de mobilisation des fonds nécessaires à la mise en œuvre des priorités concernant le renforcement des capacités socioéconomiques et institutionnelles prévu dans le Cadre stratégique pour la consolidation de la paix, compte dûment tenu de la situation politique.

Mobilisation des ressources et sensibilisation

58. La réunion de haut niveau que la Commission avait prévu de tenir en juin 2010, afin de mobiliser des fonds pour créer une caisse de retraite des militaires, n'a pas eu lieu en raison de la situation dans le pays. La Commission a néanmoins plaidé pour l'allocation de ressources accrues à la mise en œuvre des priorités de la consolidation de la paix. Le Président a adressé une lettre, en date du 1^{er} décembre 2010, aux membres de la formation pour leur demander d'appuyer l'adoption d'une décision par laquelle le FMI et la Banque mondiale déclareraient que la Guinée-Bissau avait atteint le point d'achèvement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés conformément aux recommandations de ces institutions. Cette décision a été prise par les Conseils d'administration du FMI et de la Banque mondiale le 13 et le 16 décembre 2010, respectivement.

59. Au cours de la période à l'examen, le Fonds pour la consolidation de la paix a continué à jouer son rôle de catalyseur en allouant un montant initial de 6 millions de dollars à l'exécution de projets dans trois domaines prioritaires : remise en état d'établissements pénitentiaires; remise en état des casernes militaires; et formation professionnelle et emploi des jeunes. Le Fonds finance à hauteur de 1,5 million de dollars un projet d'autonomisation des jeunes dans le cadre d'un programme spécial de formation professionnelle et de microcrédit. Exécuté par le PNUD, ce projet vise à renforcer les capacités des jeunes de trouver un emploi et de contribuer à la paix en montrant la voie à d'autres jeunes. Depuis décembre 2008, 145 personnes au total ont ainsi reçu une formation en construction, commerce, électricité, réparation automobile, couture, réfrigération et climatisation. Par ailleurs, 21 plans d'entreprise ont été établis par des jeunes bénéficiaires du programme de microcrédit. Le Centre de formation industrielle a été désigné comme établissement prioritaire pour l'aide à la formation des jeunes et à l'élaboration de programmes d'études. Un projet d'information sur les possibilités de formation professionnelle des jeunes a été lancé. Le programme de microcrédit a quant à lui bénéficié du concours de deux

institutions bancaires : Banco da Africa Ocidental (Guinée-Bissau) et Banque régionale de solidarité.

60. Par ailleurs, le Gouvernement définit, en collaboration avec l'ONU et d'autres partenaires, un plan de priorités du Fonds pour la consolidation de la paix, en vue d'une éventuelle deuxième allocation de fonds pour appuyer les activités menées pour consolider la paix et le développement.

4. République centrafricaine

61. Le 20 septembre 2010, en marge de la Réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement tenue par l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session, la formation République centrafricaine a organisé une réunion de haut niveau pour examiner les problèmes de la consolidation de la paix et de la reconstruction dans ce pays. Cette réunion a été l'un des points forts des travaux menés par la Commission au cours des 18 derniers mois. Ses coorganisateurs – la Commission et la Banque mondiale – ont annoncé un nouveau partenariat de coopération renforcée visant à accroître la cohérence de leurs activités respectives, et leur intention d'organiser une conférence de donateurs, lorsque les élections et le programme de désarmement, démobilisation et réintégration auraient été menés à bien en République centrafricaine au début de 2011.

62. La réunion avait réuni les participants suivants : le Président de la République centrafricaine, le Secrétaire général de l'ONU, la Vice-Présidente de la Banque mondiale pour la région de l'Afrique, le Président de la Commission de l'Union africaine, le Représentant spécial du Secrétaire général et le Sous-Secrétaire général chargé du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, ainsi que de nombreux représentants de haut niveau des pays intéressés et des hauts représentants d'organisations et institutions financières régionales et sous-régionales, dont l'Union européenne, la Banque africaine de développement, la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC).

Rapprochement des partenaires

63. Au cours de la période à l'examen, la formation République centrafricaine et son président ont investi beaucoup de temps et d'efforts dans des activités visant à favoriser et promouvoir la coordination entre les partenaires. Un relevé détaillé des flux de ressources concernant les domaines prioritaires du Cadre stratégique a été mis à jour dans l'objectif de réduire les doubles emplois et chevauchements d'activités.

64. Pour renforcer la cohérence des activités de la Commission et des organismes des Nations Unies en République centrafricaine, la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Sahle-Work Zewde, a fréquemment participé aux réunions de la formation, tenant la Commission informée de l'évolution de la situation dans le pays et des problèmes rencontrés.

65. La formation a organisé des séances d'information, au cours desquelles M^{me} Hilde Johnson, Directrice exécutive adjointe du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), et M. Walter Kälin, Représentant du Secrétaire général pour les droits de l'homme des personnes déplacées, ont présenté les principales constatations tirées de leurs déplacements sur le terrain. Elle a eu également un

échange de vues avec M. Laurent Ngon Baba, Ministre centrafricain de la justice, sur la situation relative à l'état de droit et au secteur de la justice dans le pays.

66. Les efforts soutenus de plaider de la Commission devraient aboutir à la constitution de partenariats avec des organisations telles que l'Union interparlementaire, Caritas, l'Organisation internationale de droit du développement, et Watchlist on Children and Armed Conflicts. L'Union interparlementaire et l'Organisation internationale de droit du développement ont élaboré des programmes d'assistance dans leurs domaines de compétence respectifs pour appuyer les efforts gouvernementaux.

Accompagnement politique

67. Le Président de la formation s'est rendu à deux reprises dans le pays, du 25 au 28 août 2009 et du 9 au 10 décembre 2009. La formation a effectué sa visite annuelle du 3 au 10 décembre 2009. Les déplacements demeurent un important moyen d'entretenir le dialogue avec les homologues nationaux, ainsi que la société civile. Ils sont également l'occasion d'échanges avec les représentants de la communauté internationale œuvrant dans le pays, dont ceux du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA), aux fins de promouvoir la coordination entre tous les acteurs. La visite de décembre 2009 a coïncidé avec la fin des travaux au titre du premier examen annuel du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix en République centrafricaine, qui avait été adopté six mois plus tôt. Les conclusions et recommandations issues de cet examen ont été adoptées en janvier 2010 (PBC/4/CAF/5).

68. La formation a continué de suivre attentivement la situation dans le pays, en particulier la mise en œuvre des priorités de la consolidation de la paix définies dans le Cadre stratégique. La lenteur de l'exécution du programme de désarmement, démobilisation et réintégration et les nombreux problèmes et retards ayant marqué la préparation des élections présidentielles et législatives ont été particulièrement préoccupants. L'échec de la conférence des donateurs sur la réforme du secteur de la sécurité, tenue à Bangui en octobre 2009, a mis en lumière l'absence préoccupante de toute nouvelle annonce de contribution. Faute de moyens suffisants, les forces de défense et de sécurité de l'État pourraient ne pas maintenir efficacement la sécurité et la stabilité dans le nord-est du pays après le départ de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) à la fin de 2010.

69. À plusieurs reprises, le Président a présenté au Conseil de sécurité l'analyse que la Commission faisait des obstacles à la consolidation de la paix dans le pays. Au cours de consultations du Conseil avec le Ministre centrafricain des affaires étrangères, consacrées à la recherche de nouvelles solutions pour assurer la sécurité dans le nord-est du pays, il s'est inquiété du vide que laisserait le départ de la MINURCAT. La Commission n'a d'ailleurs eu de cesse d'appeler à renforcer les forces centrafricaines de défense et de sécurité, dans le cadre plus large de la réforme du secteur de la sécurité nationale. Dans le même temps, elle a demandé qu'à titre provisoire des arrangements bilatéraux soient pris avec les pays voisins et les organisations sous-régionales, notamment la CEEAC, qui fournit déjà des observateurs militaires dans le cadre du processus de désarmement, démobilisation et réintégration, ainsi qu'une présence militaire sous-régionale avec la Mission de consolidation de la paix en Centrafrique (MICOPAX).

70. S'agissant de l'avenir, la consolidation de la paix dans le pays dépendra essentiellement des éléments suivants : la réforme du secteur de la sécurité, dont l'achèvement du programme de désarmement, démobilisation et réintégration et l'application d'une stratégie de réintégration; la bonne gouvernance, avec le déroulement dans un climat pacifique des élections législatives et présidentielles; le lancement effectif du projet de pôles régionaux qui devraient contribuer à améliorer les conditions de vie des populations locales.

Mobilisation des ressources et sensibilisation

71. Le Président a conduit plusieurs missions auprès de la Banque mondiale, à Washington, après un premier contact à Bangui avec la Vice-Présidente de la Banque pour la région de l'Afrique, M^{me} Obiageli Ezekwesili. Ces échanges périodiques ont débouché sur un accord novateur de partenariat renforcé entre la Banque et la formation République centrafricaine, qui s'est traduit dans un premier temps par l'organisation d'une réunion de haut niveau des deux institutions le 20 septembre 2010. La Banque mondiale y a annoncé le versement de nouvelles contributions de l'Association internationale de développement, d'un montant de 20 millions de dollars, pour la République centrafricaine.

72. Comme suite à un examen à l'issue duquel la formation avait recommandé d'effectuer un deuxième prélèvement sur le Fonds pour la consolidation de la paix, le Secrétaire général a approuvé en février 2010 une nouvelle allocation de 20 millions de dollars. Contribuant à l'amélioration notable du fonctionnement du Fonds, le plan des priorités mis au point pour mettre en œuvre ce nouveau financement a été aligné sur le Cadre stratégique pour la consolidation de la paix en République centrafricaine. Il s'agissait ainsi de renforcer la synergie des activités de la Commission et du Fonds, ainsi que le rôle de catalyseur joué par ce dernier dans la mise en œuvre des priorités définies par la Commission, le Gouvernement et la société civile. La deuxième allocation sert en particulier à financer les activités menées dans les domaines suivants : réforme du secteur de la sécurité (construction de casernes); désarmement, démobilisation et réintégration (réintégration d'enfants associés aux groupes armés); état de droit (construction de centres de détention et amélioration de l'accès à la justice); relèvement et création d'activités rémunératrices (secteur agropastoral dans les anciennes zones de conflit); appui aux opérations électorales; et promotion des droits de l'homme. Le taux d'exécution des projets financés au titre de la première allocation de 10 millions de dollars est de près de 90 %.

73. Par ailleurs, pour mieux faire connaître les entraves à la consolidation de la paix en République centrafricaine, le Président a multiplié les contacts avec des donateurs potentiels, pays ou organisations régionales (Suisse, Belgique, États-Unis d'Amérique, Pays-Bas, Union européenne et Union africaine), en se rendant sur place ou lors d'entretiens avec leurs représentants, ainsi qu'avec des institutions financières internationales (dont le FMI). Grâce à ces échanges soutenus, la Commission a pu répondre sans tarder à l'appel lancé par le Gouvernement centrafricain à la communauté internationale en vue de combler le déficit du budget électoral, estimé à 7,5 millions de dollars. Elle s'est par ailleurs entretenue de la situation en République centrafricaine avec la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit.

5. Libéria

74. Le 16 septembre 2010, le Comité d'organisation a décidé d'inscrire le Libéria à l'ordre du jour de la Commission et de créer la formation Libéria, et élu président de la formation le Prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Hussein, Représentant permanent de la Jordanie auprès de l'ONU. Cette décision faisait suite à une demande du Conseil de sécurité, qui agissait en réponse à une sollicitation du Gouvernement libérien transmise dans une lettre datée du 27 mai 2010.

75. La collaboration de la Commission avec le Libéria a été novatrice à plusieurs égards, et marquée par l'adoption d'une déclaration d'engagements réciproques. Ce nouvel instrument de dialogue énonce trois priorités définies par le Gouvernement libérien et approuvées par le Conseil de sécurité, à savoir : la réforme du secteur de la sécurité, l'état de droit et la réconciliation nationale. Guidée par ces priorités, une délégation de la Commission s'est rendue au Libéria du 16 au 27 août pour déterminer les principaux risques qui pesaient sur la consolidation de la paix et les écueils qui pourraient entraver les travaux de la Commission. Cette mission a permis d'établir la déclaration relative aux engagements réciproques et d'accélérer ainsi le processus.

76. Le 15 novembre, soit deux mois après l'inscription du Libéria à son ordre du jour, la Commission a adopté la déclaration d'engagements réciproques. Souhaitant établir des liens solides entre la formation et les parties intéressées du pays, et créant un précédent dans l'application des règles régissant les réunions des organes intergouvernementaux, le Président a dirigé une visioconférence de la Commission depuis Monrovia. Cette réunion a été honorée de la présence de la Présidente du Libéria, qui a réaffirmé les obligations de son pays au titre de la déclaration d'engagements réciproques et remercié la Commission de privilégier les priorités définies par le Gouvernement libérien.

77. La déclaration d'engagements réciproques est mise à profit pour renforcer la complémentarité des activités de la Commission et du Fonds pour la consolidation de la paix. Elle oriente l'établissement du plan des priorités concernant l'utilisation du Fonds. Le plan des priorités pour le Libéria a été élargi en vue de faciliter et d'orienter les activités de mobilisation des ressources. Il n'est pas encore définitivement établi, mais plusieurs de ses éléments sont d'ores et déjà convenus et approuvés. Sur la demande de la Commission, un premier projet a été arrêté et un montant de 3 millions de dollars débloqué au titre du Dispositif d'intervention immédiate. Le projet porte sur la création du premier des cinq pôles régionaux qui assureront dans tout le pays des services ayant trait à la sécurité et à la justice. Les pôles aideront à transférer la gestion de la sécurité de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) au Gouvernement libérien, et permettront de s'attaquer à l'une des causes profondes du conflit. Au cours de sa première visite, du 7 au 15 novembre, le Président a mis en route le chantier du premier pôle.

78. Son premier déplacement a essentiellement permis au Président d'observer directement les entraves à la consolidation de la paix au Libéria, ainsi que de nouer des contacts avec les parties intéressées, dont les représentants de la communauté internationale, des pouvoirs publics, de la société civile et des populations rurales.

79. Le 10 décembre, le Président a eu un échange de vues avec le Conseil de sécurité dans le cadre d'un dialogue informel sur les conclusions de sa première mission. Pour préparer ce dialogue, la Commission a tenu une réunion informelle en

formation Libéria le 8 décembre pour recueillir les avis de ses membres sur les questions fondamentales. Les membres du Conseil se sont félicités de ce type d'échanges, qui inaugurerait de nouveaux rapports avec la Commission. Le dialogue a porté sur les principales impressions du Président et sur le rôle complémentaire que la Commission pourrait jouer pour contribuer efficacement à la consolidation de la paix au Libéria, notamment en aidant la MINUL à atteindre les objectifs fixés pour son retrait.

80. La formation a adopté un ambitieux plan d'action pour les neuf mois qui s'écouleront avant le premier examen de l'application de la déclaration d'engagements réciproques. Elle adoptera au début de 2011 des objectifs, qui seront révisés à chaque examen. Elle s'attachera avant tout à mettre en place le premier pôle, à rassembler les enseignements tirés de la mise en œuvre des trois priorités, à remplir efficacement son rôle consultatif, en plus de mener des activités de mobilisation des ressources et d'information, à promouvoir la consolidation de la paix et à favoriser l'échange de points de vue dans ce domaine.

C. Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience

81. Au cours de la période considérée, le Groupe de travail a tenu, entre le 2 octobre 2009 et le 22 novembre 2010, six réunions sur les enseignements et les bonnes pratiques concernant : a) l'opération de désarmement, de démobilisation et de réintégration en Colombie; b) le dialogue national dans les situations d'après conflit; c) le bilan et les perspectives; d) le rôle de la Commission de consolidation de la paix dans la mobilisation de ressources pour les pays inscrits à son ordre du jour; e) l'emploi des jeunes dans le cadre de la consolidation de la paix; et f) la relance économique pendant la consolidation de la paix et la mise en place d'infrastructures de prestation de services. Le choix de ces thèmes montre que le Groupe de travail continue de porter son attention sur les domaines qui intéressent particulièrement la consolidation de la paix dans les pays inscrits à son ordre du jour. On trouvera ci-après des exemples d'enseignements tirés des six réunions tenues pendant la période à l'examen :

a) **L'opération de désarmement, de démobilisation et de réintégration en Colombie.** Cette réunion a fait ressortir les priorités pour la communauté internationale pour ce qui est de maîtriser les opérations de désarmement, de démobilisation et de réintégration;

b) **Le dialogue national dans les situations d'après conflit.** Cette réunion a montré comment le dialogue national peut contribuer à renforcer la confiance entre les acteurs nationaux et à dégager le consensus sur les principales mesures politiques, économiques et sociales d'appui à la consolidation de la paix. Elle a aussi souligné que pour assurer la maîtrise nationale dans des situations d'après conflit, il faut la participation de toutes les parties prenantes et qu'une direction éclairée et les structures de facilitation soient des facteurs déterminants du succès;

c) **Bilan et perspectives.** Cette réunion a fait ressortir trois grands domaines où les débats du Groupe de travail peuvent être fort utiles, à savoir les questions thématiques et transversales pour la consolidation de la paix, les questions liées aux processus et les questions de politique ayant une utilité conceptuelle pour la consolidation de la paix;

d) **Rôle de la Commission de consolidation de la paix dans la mobilisation de ressources pour les pays inscrits à son ordre du jour.** Il ressort de cette réunion qu'il faut apporter à chaque pays une assistance financière propre à renforcer les aspects liés à la sécurité qui offrent des avantages immédiats pour la paix tout en mettant l'accent sur le développement; qu'il faut mettre en place de multiples instruments de financement au niveau des pays; que les donateurs bilatéraux et multilatéraux doivent réaliser de gros investissements dans la mise en place d'infrastructures et le renforcement des institutions; qu'il faut adopter une démarche tenant compte du conflit dans la mobilisation et l'affectation des ressources; qu'il convient de créer les conditions (cadres réglementaire et de sécurité) favorables au développement du secteur privé; et que les dirigeants du pays doivent faire preuve d'engagement;

e) **Emploi des jeunes dans le cadre de la consolidation de la paix.** Cette réunion a fait ressortir les mesures nécessaires pour élaborer une stratégie pour l'emploi des jeunes dans le cadre de la consolidation de la paix et les facteurs à prendre en considération à chaque étape, à savoir : la nécessité de faire de l'emploi des jeunes une priorité nationale et de déterminer les groupes cibles, les acteurs et les types de compétences visées tout en mettant l'accent sur la formation continue et l'apprentissage; le financement initial; le partenariat public-privé; le suivi et l'évaluation des jeunes; et la prestation d'un appui soutenu aux programmes sous forme d'apport de ressources et de renforcement des capacités;

f) **La relance économique pendant la consolidation de la paix et la mise en place d'infrastructures de prestation de services.** Cette réunion a fait ressortir la nécessité de privilégier les projets d'infrastructure à forte intensité de main-d'œuvre qui utilisent des matériaux locaux, les politiques qui encouragent l'investissement et la prise en compte du conflit dans l'exécution des programmes; de décentraliser la gestion des routes dans une première phase, après l'exécution des projets; de promouvoir l'intégration régionale, qui pourrait favoriser la mise en place de chemins de fer transnationaux, les réseaux de télécommunications régionaux et le partage de l'énergie; et d'assurer la viabilité à long terme, notamment par le renforcement des capacités gouvernementales et locales de gestion et d'entretien.

82. À cette fin, pour tirer parti des connaissances existantes, le Groupe de travail a mené des activités de sensibilisation auxquelles ont participé des organismes des Nations Unies mais aussi divers acteurs nationaux, spécialistes, universitaires et représentants de la société civile. La participation de ces partenaires a pris diverses formes, allant de la contribution aux documents d'information et aux discussions en ligne à la participation aux activités en personne et par vidéoconférence.

83. Afin de recenser et de diffuser les enseignements de l'expérience, un rapport faisant la synthèse des enseignements tirés des réunions organisées par le Groupe de travail au cours des trois années précédentes (2007-2009) a été publié en mai 2010, grâce à une généreuse contribution de la Mission permanente de l'Inde. On a également tenu compte, lors de l'élaboration de ce rapport, des conclusions de la réunion consacrée au bilan et aux perspectives, qui s'est tenue le 9 décembre 2009.

84. Le Président du Groupe de travail a été invité à participer à un séminaire intitulé « Stratégies et enseignements tirés en matière de réintégration durable et de création d'emplois : les succès en Afrique de l'Ouest ». Organisé conjointement par le Gouvernement autrichien et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, le

séminaire s'est tenu à Freetown les 2 et 3 décembre 2010. Le Président y a présenté les conclusions des réunions que le Groupe de travail a tenues en juillet 2010 sur l'emploi des jeunes dans le cadre de la consolidation de la paix et en novembre 2010 sur la relance économique pendant la consolidation de la paix et la mise en place d'infrastructures de prestation de services, pour laquelle le Département des affaires économiques et sociales et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix ont établi un document de base; un résumé d'un débat en ligne a été également présenté en collaboration avec le Bureau de la prévention des crises et du relèvement du PNUD.

85. En élargissant la gamme de ses thèmes et en invitant les praticiens et les théoriciens de la consolidation de la paix à échanger leurs connaissances et leur savoir-faire, le Groupe de travail continue d'être une instance d'échange et de diffusion des enseignements tirés dans les domaines prioritaires de la consolidation de la paix pour les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission.

86. Un suivi plus rigoureux des idées et initiatives présentées aux réunions du Groupe de travail offrirait plus de possibilités à celui-ci de contribuer aux activités des formations par pays et, plus généralement, au développement normatif du programme de consolidation de la paix des Nations Unies. Une interaction régulière avec les différentes formations favoriserait également le suivi.

D. Relations avec d'autres organismes intergouvernementaux et organisations régionales

Interaction avec les principaux organes des Nations Unies

87. Le Président a maintenu des contacts réguliers et directs avec les Présidents de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social, dans le but de renforcer le dialogue et de susciter un intérêt pour les travaux et activités de la Commission. En outre, le Président du Conseil de sécurité a continué d'inviter les Présidents des formations par pays à présenter des exposés au Conseil lorsque celui-ci examine périodiquement la situation et les mandats concernant les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission dont le Conseil est activement saisi.

88. Le Président a pris la parole devant l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité les 20 et 25 novembre 2009, respectivement, à l'occasion des débats annuels que les deux organes ont consacrés au rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa troisième session (A/64/341-S/2009/444). Ce fut pour la Commission l'occasion de solliciter les vues de l'ensemble des membres de l'Organisation des Nations Unies sur des questions portant directement sur ses travaux. Au cours des débats, les États Membres ont souligné le rôle que joue la Commission en mettant l'accent sur la corrélation entre sécurité et développement et ont indiqué que la Commission devait continuer à prouver son utilité en s'attachant à obtenir des résultats concrets par pays tout en renforçant sa coopération avec les pays inscrits à son ordre du jour. Les États Membres se sont également prononcés sur ce qu'ils attendaient de l'examen prévu de la Commission en 2010 ainsi que sur la portée et les modalités de ce processus.

89. Au cours de la période considérée, le Président a été invité par le Président du Conseil de sécurité à prendre la parole devant le Conseil à plusieurs occasions, notamment lors du débat sur les stratégies de transition et de retrait (12 février 2010) et du débat sur le rapport intérimaire du Secrétaire général sur la

consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2010/386) et le rapport du Secrétaire général sur la participation des femmes à la consolidation de la paix (S/2010/466) (13 octobre). Le Président a été également invité à participer à un séminaire informel du Conseil de sécurité intitulé « At the Crossroads of Peacekeeping, Peacemaking and Peacebuilding », qu'ont accueilli le Gouvernement turc et l'Institut international pour la paix (25 et 26 juin).

90. Le 26 février, le Groupe de travail du Comité spécial des opérations de maintien de la paix de l'Assemblée générale a invité le Président à présenter aux membres du Comité un exposé informel sur les liens entre le maintien et la consolidation de la paix et le rôle consultatif que la Commission de consolidation de la paix pourrait jouer à cet égard. Le Président de l'Assemblée générale a invité le Président à participer au débat thématique de haut niveau organisé le 22 juin à l'occasion du dixième anniversaire de la publication du rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies (rapport Brahimi), au cours duquel il a souligné qu'il fallait aborder simultanément le maintien de la paix et la consolidation de la paix.

91. Le Président a également participé à trois réunions officielles organisées par les cofacilitateurs de l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies, de février à juillet 2010. Le 29 octobre 2010, le Président a pris la parole devant l'Assemblée générale lors de l'examen du rapport présenté par les cofacilitateurs; il a souligné le fait que la Commission avait déjà pris des mesures pour répondre aux questions et problèmes soulevés dans le rapport, citant notamment en exemple la démarche suivie dans le cas du Libéria.

92. Au cours de la période considérée, des progrès importants ont été réalisés s'agissant de resserrer la collaboration entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil économique et social. Le 29 octobre 2009, le Conseil et la Commission ont organisé, en collaboration avec le Programme alimentaire mondial, une manifestation spéciale sur les crises alimentaires et économiques dans les pays sortant d'un conflit. Le 19 juillet 2010, comme contribution à la réunion plénière de haut niveau de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale consacrée aux objectifs du Millénaire pour le développement, la Commission et le Conseil ont organisé une manifestation spéciale conjointe sur les objectifs du Millénaire pour le développement dans les pays sortant d'un conflit. Outre les manifestations thématiques spéciales portant sur le volet socioéconomique de la consolidation de la paix, le Conseil a invité le Président à présenter à ses membres, pendant les sessions annuelles de fond de 2009 et 2010, des exposés informels au titre de la question consacrée aux pays africains sortant d'un conflit, au cours desquels il a donné un aperçu de l'engagement de la Commission au côté des pays inscrits à son ordre du jour. En outre, le 9 juillet 2010, le Bureau du Conseil et le Groupe des présidents de la Commission ont tenu une réunion conjointe pour examiner les moyens de renforcer et de développer davantage les relations entre les deux organes et de créer des synergies entre experts du développement socioéconomique et de la consolidation de la paix, deux domaines qui se chevauchent.

Interaction avec les organisations régionales

93. Le 9 novembre 2009, une délégation conduite par le Président et comprenant les Présidents de la Commission s'est rendue au siège de l'Union africaine et à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba. Il s'agissait, lors de cette

visite, d'étudier les domaines de collaboration éventuelle et les moyens d'améliorer la coordination avec l'Union africaine en appui à la consolidation de la paix dans les pays d'Afrique qui sortent d'un conflit. La délégation de la Commission a rencontré les hauts responsables de la Commission de l'Union africaine et de la Commission économique pour l'Afrique, s'est entretenue avec les membres du sous-groupe de la reconstruction relevant du groupe de la paix et de la sécurité du mécanisme de coordination régionale des deux organes et ont eu une séance d'information avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Les Présidents de la Commission ont pu ainsi avoir une meilleure connaissance et un nouvel éclairage quant à la portée éventuelle de la collaboration entre la Commission et l'Union africaine dans les pays d'Afrique inscrits à l'ordre du jour de la Commission ainsi qu'aux mécanismes auxquels le système des Nations Unies a recours pour appuyer l'action sans cesse croissante de l'Union africaine en matière de consolidation de la paix. À l'issue de la visite, la Commission et l'Union africaine sont convenues de coordonner leurs activités et de collaborer activement dans les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission et d'échanger les enseignements tirés en matière de consolidation de la paix dans ces pays et dans d'autres pays africains sortant d'un conflit.

94. Pendant la visite, il a été également convenu qu'une réunion annuelle conjointe de la Commission et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine se tiendrait immédiatement après les réunions consultatives annuelles entre les membres du Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité. Le 8 juillet 2010, la première réunion conjointe s'est tenue à New York; elle a porté sur les processus de consolidation de la paix dans les pays africains inscrits à l'ordre du jour de la Commission, les possibilités qui s'offrent au Conseil de paix et de sécurité pour relever les défis en matière de consolidation de la paix et les perspectives de coopération entre la Commission et le Conseil de paix et de sécurité. Les États membres des deux organes ont souligné qu'il fallait mener une action commune sur diverses questions, notamment la mise en place de mécanismes conjoints de mobilisation des ressources pour les activités de consolidation de la paix en Afrique, et dépêcher des missions conjointes de la Commission et de l'Union africaine pour procéder à des évaluations des besoins des pays sortant d'un conflit.

III. Suite donnée aux recommandations pertinentes issues de l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies en 2010

95. Le 29 octobre 2010, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont adopté, respectivement, la résolution 65/7 et la résolution 1947 (2010), dans lesquelles les deux organes ont notamment :

a) Accueilli avec satisfaction le rapport des cofacilitateurs intitulé « Examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies » (A/64/868-S/2010/393);

b) Prié tous les acteurs concernés de l'Organisation des Nations Unies de donner suite, chacun selon son mandat et selon qu'il convient, aux recommandations

formulées dans ce rapport en vue de renforcer encore l'efficacité de la Commission de consolidation de la paix;

c) Prié la Commission de consolidation de la paix de lui rendre compte dans ses rapports annuels de la suite donnée aux recommandations pertinentes formulées dans le rapport.

96. Le 23 novembre, conformément au mandat découlant des résolutions susmentionnées, le Comité d'organisation a tenu une réunion pour lancer, au niveau de la Commission, le processus visant à donner suite aux recommandations pertinentes formulées dans le rapport des cofacilitateurs. Sur la base du cadre de discussion proposé par le Président, les membres du Comité ont été invités à se pencher sur quatre grands groupes de questions comme suit :

a) Recenser les recommandations auxquelles la Commission donne déjà suite dans ses diverses formations;

b) Recenser les recommandations qui appelleraient une attention immédiate de la Commission;

c) Recenser les recommandations adressées aux entités et acteurs autres que la Commission et les voies appropriées pour les amener à prendre les mesures voulues;

d) Examiner les moyens par lesquels la Commission pourrait surveiller ou passer en revue les progrès accomplis et les questions en suspens dans la mise en œuvre des recommandations pertinentes.

97. Étant donné que la Commission est appelée à examiner plus avant les groupes b) à d) alors qu'il affine le cadre d'action pour donner suite aux recommandations pertinentes formulées dans le rapport des cofacilitateurs et surveiller les progrès accomplis, le présent rapport porte sur le groupe a), qui représente le point de départ à partir duquel les trois autres groupes de questions peuvent être abordés. En outre, le Président a présenté un projet de proposition contenant une feuille de route pour mettre en œuvre les priorités immédiates en ce qui concerne le rôle que doit jouer la Commission s'agissant de donner suite à certaines recommandations en 2011 et la mise en place d'un mécanisme pour surveiller les progrès réalisés à cet égard. Le Comité d'organisation examine la proposition pour suite à donner.

98. La Commission est consciente que les progrès accomplis dans la mise en œuvre de certaines recommandations issues de l'examen varieront d'un pays à l'autre. Par ailleurs, il s'est dégagé du débat un large accord quant aux progrès déjà réalisés dans les domaines suivants :

Un document unique de planification générale

99. Pour alléger la charge administrative et les coûts des transactions pour les parties prenantes nationales et les acteurs opérationnels, la Commission aligne systématiquement ses cadres stratégiques sur les stratégies nationales et les priorités définies. Elle a inauguré cette démarche en alignant son action en Sierra Leone sur le Programme de changement établi par le Gouvernement et son cadre stratégique pour la République centrafricaine sur les éléments liés à la consolidation de la paix de la stratégie pour la réduction de la pauvreté du pays. La déclaration sur des engagements réciproques adoptée récemment au Libéria et les discussions sur la synchronisation de son action au Burundi avec l'examen de la stratégie pour la

réduction de la pauvreté de ce pays confirment que la Commission a totalement adopté une démarche par laquelle son action renforce les initiatives nationales, réduit les coûts des transactions, favorise la cohérence des activités et facilite la mobilisation de ressources.

Intensification des efforts de mobilisation de ressources

100. La Commission a continué de se pencher sur cette question à titre prioritaire dans le contexte des pays inscrits à son ordre du jour. Les formations République centrafricaine et Guinée-Bissau envisagent de tenir des tables rondes de donateurs pour les deux pays, compte tenu de leurs paysages politiques respectifs. Le plan d'action prioritaire libérien est élaboré en vue de faciliter la mobilisation de ressources pour les trois domaines prioritaires définis dans la déclaration d'engagements réciproques et pour orienter le financement incitatif par le Fonds pour la consolidation de la paix.

101. En outre, le fait que le Comité d'organisation et le Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience se soient récemment attachés à renforcer le partenariat avec les institutions financières internationales et régionales et à rechercher des sources innovantes de financement au moyen de capitaux privés et de la coopération Sud-Sud a contribué aux efforts faits par la Commission pour obtenir des ressources plus importantes, variées et prévisibles pour les pays inscrits à son ordre du jour.

Aspects de la consolidation de la paix liés au développement

102. La Commission se penche de plus en plus sur l'emploi des jeunes, qui est l'un des aspects essentiels de la consolidation de la paix liés au développement. En témoignent le fait que le Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience s'attache à tirer des enseignements de diverses expériences nationales, ainsi que le séminaire régional organisé récemment à Freetown, le 3 décembre, sur l'intégration et l'emploi des jeunes en Afrique de l'Ouest par le Gouvernement autrichien et le Bureau de la consolidation de la paix et la sécurité; l'action menée par la formation Burundi en faveur de la réintégration durable des ex-combattants, des réfugiés et des personnes déplacées; et les projets d'autonomisation des jeunes en Guinée-Bissau financés par le Fonds pour la consolidation de la paix, signe que la Commission est de plus en plus déterminée à mettre en avant et à promouvoir des démarches globales soucieuses de la consolidation de la paix pour répondre à cette priorité essentielle pour les pays inscrits à son ordre du jour.

103. En Guinée-Bissau, la Commission collabore également avec la Banque mondiale sur le volet socioéconomique de la consolidation de la paix dans le pays en fournissant une aide dans les domaines de l'agriculture et des services.

104. La Commission reconnaît par ailleurs qu'il faut répondre aux priorités essentielles de consolidation de la paix dans les pays inscrits à son ordre du jour en renforçant la maîtrise nationale et les capacités nationales de façon à jeter des bases solides pour la croissance économique, la consolidation de la paix et le développement durable.

Synergie avec le Fonds pour la consolidation de la paix

105. L'engagement de la Commission auprès des pays inscrits à son ordre du jour a bénéficié de l'amélioration récente de l'interaction avec la direction du Fonds pour la consolidation de la paix, notamment grâce aux séances d'information organisées périodiquement par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et de l'interaction avec le Président du Groupe consultatif de haut niveau du Secrétaire général. Fort des enseignements tirés et des expériences passées, le Fonds a continué d'améliorer le calendrier d'établissement des rapports et la coordination avec la Commission, en particulier s'agissant d'aligner le plan prioritaire sur le cadre stratégique en République centrafricaine, et des consultations visant à définir les priorités pour l'examen du financement du Fonds pour une deuxième tranche à allouer à la Guinée-Bissau. En outre, le financement des priorités essentielles au Libéria devrait bénéficier d'un plan prioritaire préliminaire de démarrage rapide conclu avec le Comité directeur mixte pour le Libéria.

106. La synergie avec le Fonds bénéficiera en outre des activités en cours comme les études sur les nouveaux enseignements de l'expérience, notamment les conclusions d'évaluations d'autres bénéficiaires de ressources du Fonds.

IV. Conclusions

107. La période considérée, qui a également coïncidé avec la conclusion de l'examen quinquennal prescrit, a été marquée par des réflexions sur l'utilité de l'engagement de la Commission dans les pays inscrits à son ordre du jour. Comme l'ont noté les cofacilitateurs, l'examen constituera un rappel à la réalité et suscitera une réelle volonté collective pour ce qui est de gérer la consolidation de la paix de manière plus globale et décisive. La dynamique politique engendrée par l'examen, le rapport intérimaire sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit présenté récemment par le Secrétaire général et ses rapports sur la participation des femmes à la consolidation de la paix et sur les causes des conflits en Afrique, ainsi que le dixième anniversaire du rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix de l'Organisation des Nations Unies (rapport Brahimi), ont suscité davantage d'espoir de voir la Commission jouer un rôle plus déterminant et de contribuer de façon décisive au programme de consolidation de la paix des Nations Unies qui ne cesse d'évoluer et qui repose sur une amélioration des résultats sur le terrain.

108. La Commission est donc consciente qu'il faut mettre à profit cette dynamique en faisant fond sur les progrès réalisés en appui aux initiatives de consolidation de la paix menées dans les pays inscrits à son ordre du jour. À cette fin, elle prend très au sérieux le rôle qui lui revient dans la mise en œuvre des recommandations pertinentes issues de l'examen du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies de 2010 et entend adopter une démarche pratique pour surveiller les progrès accomplis à cet égard.

109. La Commission se concentrera sur les domaines ayant un caractère prioritaire immédiat pour ce qui est d'accroître son efficacité sur le terrain en réalisant de meilleures analyses et en mobilisant l'action autour de priorités essentielles de consolidation de la paix par pays; en fournissant de meilleurs conseils aux principaux organes des Nations Unies; en rationalisant davantage ses efforts de mobilisation de ressources; et en renforçant les partenariats avec les principales entités opérationnelles du système des Nations Unies, les institutions financières

internationales et les acteurs régionaux. Par ailleurs, la Commission continuera de mettre au point des instruments souples et adaptables d'engagement auprès des pays inscrits à son ordre du jour, d'améliorer ses méthodes de travail, d'exploiter les avantages comparatifs de ses diverses formations et d'apporter éventuellement des améliorations aux communications et à l'apprentissage mutuel entre celles-ci et de renforcer les liens entre ses activités au Siège et celles des acteurs sur le terrain.

110. La Commission continuera également de rechercher des relations plus étroites et plus dynamiques avec les principaux organes des Nations Unies. Il y a lieu de contribuer aux débats sur les questions pertinentes au sein de ces organes, notamment au prochain débat que le Comité spécial des opérations de maintien de la paix de l'Assemblée générale tiendra sur la corrélation entre maintien de la paix et consolidation de la paix. En outre, la Commission reconnaît que des progrès ont été accomplis pour ce qui est de renforcer le partenariat avec tous les acteurs concernés au sein du système des Nations Unies et à l'extérieur, en particulier avec les institutions financières internationales, les organisations régionales, la société civile et le secteur privé, et qu'il faut poursuivre dans cette voie. À cette fin, la Commission étudierait comment elle peut tirer parti du poids politique de ses membres, qui siègent également dans les organes et instances compétents.

111. La Commission souligne qu'il incombe au Secrétaire général et aux hauts responsables des organismes des Nations Unies de faire en sorte que son engagement auprès des pays inscrits à son ordre du jour offre des avantages concrets aux populations concernées. Elle engage le Secrétaire général à continuer d'insister sur le fait que la consolidation de la paix est une priorité stratégique de l'Organisation des Nations Unies.

112. À cet égard, la Commission continuera de compter sur le Bureau d'appui à la consolidation de la paix pour apporter un appui logistique et de fond à toutes ses formations. Elle est consciente des possibilités qui s'offrent au Bureau et des difficultés auxquelles celui-ci fait face dans l'exercice de ses principales fonctions d'appui à la Commission, de gestion du Fonds pour la consolidation de la paix et de mobilisation de l'appui des organismes des Nations Unies. La Commission souligne en particulier qu'il faut renforcer les moyens dont dispose le Bureau pour apporter un appui aux formations par pays et faciliter son interaction avec les acteurs sur le terrain. À cette fin, la Commission compte que le Bureau contribuera aux capacités d'analyse existantes et aux connaissances techniques pertinentes dont dispose le système des Nations Unies et d'autres organismes et qu'il en tirera parti tout en jouant son rôle fédérateur au sein du système des Nations Unies pour faire en sorte que les entités compétentes apportent un appui cohérent en temps voulu.

Annexe I

Composition du Comité d'organisation et des formations Burundi, République centrafricaine, Guinée-Bissau, Libéria et Sierra Leone

Comité d'organisation^a

Afrique du Sud	Japon
Allemagne (présidence de la Commission de la consolidation de la paix jusqu'au 26 janvier 2011)	Maroc
Australie	Mexique
Bangladesh	Népal
Bénin	Nigéria
Bésil (présidence de la formation Guinée-Bissau)	Pakistan
Canada (présidence de la formation Sierra Leone)	Pays-Bas
Chili (présidence de la Commission de la consolidation de la paix jusqu'au 27 janvier 2010)	Pérou
Chine	Pologne
Égypte	République de Corée
États-Unis d'Amérique	République tchèque
Fédération de Russie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
France	Suède
Gabon	Thaïlande
Guinée-Bissau	Uruguay
Inde	

Membres supplémentaires de la formation Burundi (en application du paragraphe 7 des résolutions 60/180 de l'Assemblée générale et 1645 (2005) du Conseil de sécurité)

Belgique
Burundi
Comores

^a Les mandats de l'Algérie, du Burkina Faso, d'El Salvador, de la Géorgie, de la Jamaïque et du Luxembourg sont arrivés à expiration le 31 décembre 2009.

Croatie
Danemark
Kenya
Norvège
Ouganda
République démocratique du Congo
République-Unie de Tanzanie
Rwanda
Suisse (*présidence de la formation*)
Banque africaine de développement
Commission économique de l'Afrique de l'Est
Communauté économique des États de l'Afrique centrale
Commission économique pour l'Afrique
Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Organisation internationale de la Francophonie
Représentant exécutif du Secrétaire général
Représentant spécial du Secrétaire général pour la Région des Grands Lacs
Union africaine
Union interparlementaire

Membres supplémentaires de la formation République centrafricaine (en application du paragraphe 7 des résolutions 60/180 de l'Assemblée générale et 1645 (2005) du Conseil de sécurité)

Angola
Belgique (*présidence de la formation*)
Cameroun
Congo
El Salvador
Jamahiriya arabe libyenne
République centrafricaine
République démocratique du Congo
Tchad

Banque africaine de développement
Communauté économique des États de l'Afrique centrale
Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
Commission économique pour l'Afrique
Organisation internationale de la Francophonie
Programme des Nations Unies pour le développement
Représentant spécial du Secrétaire général
Union africaine

**Membres supplémentaires de la formation Guinée-Bissau
(en application du paragraphe 7 des résolutions
60/180 de l'Assemblée générale et 1645 (2005)
du Conseil de sécurité)**

Angola
Burkina Faso
Cap-Vert
Espagne
Gambie
Ghana
Guinée
Guinée-Bissau
Guinée équatoriale
Italie
Luxembourg
Mozambique
Niger
Portugal
Sao Tomé-et-Principe
Sénégal
Timor-Leste
Banque africaine de développement
Communauté des pays de langue portugaise
Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

Organisation internationale de la Francophonie
Programme des Nations Unies pour le développement
Représentant spécial du Secrétaire général
Union africaine
Union économique et monétaire ouest-africaine

**Membres supplémentaires de la formation Libéria
(en application du paragraphe 7 des résolutions
60/180 de l'Assemblée générale et 1645 (2005)
du Conseil de sécurité)**

Burkina Faso
Danemark
Ghana
Irlande
Jordanie (*présidence de la formation*)
Portugal
Sierra Leone
Représentant spécial du Secrétaire général
Union africaine

**Membres supplémentaires de la formation Sierra Leone
(en application du paragraphe 7 des résolutions
60/180 de l'Assemblée générale et 1645 (2005)
du Conseil de sécurité)**

Autriche
Burkina Faso
Ghana
Guinée
Irlande
Italie
Libéria
Portugal
Sierra Leone
Banque africaine de développement
Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest

Commission économique pour l'Afrique
Commonwealth
Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
Organisation internationale de police criminelle
Organisation internationale pour les migrations
Représentant exécutif du Secrétaire général
Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest
Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
Union africaine
Union du fleuve Mano

**Participants à toutes les réunions de la Commission
de consolidation de la paix (en application du paragraphe 9
des résolutions 60/180 de l'Assemblée générale
et 1645 (2005) du Conseil de sécurité)**

Banque mondiale
Fonds monétaire international
Organisation de la Conférence islamique
Union européenne

Annexe II

Chronologie des activités du Comité d'organisation

Séances officielles

2009

13 juillet

Rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (A/63/881-S/2009/304). Suite de l'élection du Président de la formation Burundi

4 septembre

Adoption du projet de rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa troisième session (PBC/3/OC/L.1). Déclaration du Sous-Secrétaire général à la consolidation de la paix

2010

27 janvier

Élection du Président et des autres membres du Bureau

16 septembre

Lettre datée du 19 juillet 2010, adressée au Président de la Commission de consolidation de la paix par le Président du Conseil de sécurité [Libéria] (A/64/870-S/2010/389)

Séances officielles

2009

13 juillet

Rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (A/64/866-S/2010/386)

29 juillet

Communication du Président sur les réunions et les activités menées au nom de la Commission de consolidation de la paix. Adoption officielle du rapport annuel de la Commission sur les travaux de sa troisième session

4 septembre

Exposé sur le processus d'examen de 2010

12 octobre

Forum sur les crises alimentaires et économiques dans les pays sortant d'un conflit (Commission de consolidation de la paix-Conseil économique et social-PAM). Proposition de réunions officieuses en vue de l'examen de 2010. Document du Bureau d'appui à la consolidation de la paix sur l'amélioration des réunions par pays

7 décembre

Exposé du Coprésident du Dialogue international sur la consolidation de la paix et l'édification de l'État, organisé sous les auspices du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Suivi de la visite des Présidents de la Commission de consolidation de la paix aux sièges de l'Union africaine et de la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba (9 novembre 2009). Discussion de suivi sur les débats que l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont tenus sur le rapport annuel de la Commission de consolidation de la paix (20 et 25 novembre)

2010**27 janvier**

Élection du Président et des autres membres du Bureau

23 mars

Partenariat pour la consolidation de la paix : interaction avec les principaux partenaires de la Commission de consolidation de la paix (Banque mondiale, FMI, Union européenne, Union africaine et Organisation de la Conférence islamique). Suivi du séminaire de la Commission de consolidation de la paix (5 et 6 mars). Participation du Président à la réunion mondiale du Dialogue international sur la consolidation de la paix et l'édification de l'État (Dili, 9 et 10 avril 2010)

28 avril

Examen des capacités civiles internationales : exposé du Bureau d'appui à la consolidation de la paix sur les progrès réalisés; document d'information, séance de questions-réponses, débat. Participation du Président à la réunion mondiale du Dialogue international sur la consolidation de la paix et l'édification de l'État (Dili, 9 et 10 avril 2010). Séance d'information trimestrielle du Bureau d'appui à la consolidation de la paix sur les activités du Fonds pour la consolidation de la paix

17 mai

Rapport annuel de la Commission de consolidation de la paix à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité : réaménagement du cycle d'établissement de rapports. Rapport du Secrétaire général sur la participation et l'association des femmes à la consolidation de la paix et la planification au lendemain d'un conflit : exposé du Bureau d'appui à la consolidation de la paix sur les progrès réalisés; document d'information, séance de questions-réponses, débat

23 juin

Rapport intérimaire du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit. Partenariat avec la Banque mondiale (progrès et suivi)

8 octobre

Exposé du Sous-Secrétaire général à l'appui à la consolidation de la paix sur le rapport intérimaire du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (A/64/866-S/2010/386). Exposé du Président du Groupe consultatif de haut niveau du Secrétaire général chargé d'examiner les capacités civiles internationales

23 novembre

Suite donnée aux recommandations formulées dans le rapport des cofacilitateurs sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies

17 décembre

Adoption officielle du rapport annuel de la Commission sur les travaux de sa quatrième session; proposition du Président pour donner suite aux recommandations formulées dans le rapport des cofacilitateurs sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies : plan d'action pour 2011

Annexe III

Chronologie des activités de la formation Burundi

Séances officielles

2009

29 juillet

Adoption officielle des conclusions et recommandations issues du troisième examen du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi (PBC/3/BDI/1)

2010

24 mars

Adoption officielle des conclusions et recommandations issues du quatrième examen du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi (PBC/4/BDI/1)

Séances officieuses

2009

14 octobre

Le Président a organisé une réunion de la formation pour faire le point et pour examiner plus avant les principales questions stratégiques qui ont été soulevées pendant le déjeuner du 28 septembre.

23 novembre

Le Président a organisé une réunion de la formation pour rendre compte de sa visite au Burundi et pour examiner plus avant la stratégie de réinsertion socioéconomique des populations touchées par la guerre.

2010

25 janvier

Le Gouvernement burundais, le BINUB et le Département des affaires politiques ont, dans une mise à jour, fait ressortir les progrès importants accomplis en vue de la réussite des élections en 2010, notamment l'établissement du calendrier électoral et les contributions financières que les partenaires internationaux ont versées au budget des élections.

11 mai

Examen des progrès réalisés dans la préparation des élections et poursuite de la mobilisation de l'aide de la communauté internationale. À la fin de la réunion, le déficit du budget des élections a été comblé.

21 juin

Mise à jour sur le processus électoral et examen des possibilités d'appuyer davantage le processus démocratique et d'encourager une démarche sans exclusive

3 novembre

Le Président a présenté aux membres de la formation un exposé sur sa visite à Washington.

20 décembre

Les membres de la formation ont été informés du mandat du nouveau Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB), suite à la résolution adoptée par le Conseil de sécurité; ils ont discuté du processus du cinquième examen du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi et des préparatifs de la visite de la Commission de consolidation de la paix au Burundi prévue au premier trimestre de 2011.

Annexe IV

Chronologie des activités de la formation Sierra Leone

Séances officielles

2010

28 septembre

Adoption officielle des conclusions de l'examen du document final de la session extraordinaire de haut niveau de la Commission de consolidation de la paix sur la Sierra Leone, en présence du Ministre des affaires étrangères de Sierra Leone, M^{me} Zainab Bangura, et du Ministre des finances et du développement, M. Samura Kamara, ainsi que du Représentant exécutif du Secrétaire général en Sierra Leone, M. Michael von der Schulenburg

Séances officieuses

2009

15 septembre

Dialogue informel avec le Représentant exécutif du Secrétaire général et bilan

2010

26 mars

Séance d'information sur la visite effectuée en Sierra Leone par la délégation de la Commission de consolidation de la paix, du 8 au 12 mars 2010, et débat sur l'emploi des jeunes avec le Ministre des affaires étrangères, le Représentant exécutif du Secrétaire général en Sierra Leone et le représentant de la Banque mondiale

3 décembre

Séance d'information sur les conclusions du séminaire sur le thème « Stratégies et enseignements tirés en matière de réintégration durable et de création d'emplois : les succès en Afrique de l'Ouest », organisé à Freetown les 2 et 3 décembre 2010

Annexe V

Chronologie des activités de la formation Guinée-Bissau

Séances officielles

2010

9 février

Adoption officielle des conclusions et recommandations issues du premier examen semestriel du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (PBC/4/GNB/3)

Séances officieuses

2009

28 octobre

Exposé de M. Joseph Mutaboba, Représentant spécial du Secrétaire général, sur les faits marquants en matière de consolidation de la paix en Guinée-Bissau

2010

26 avril

Examen des faits nouveaux survenus en Guinée-Bissau et les étapes suivantes de l'engagement de la Commission de consolidation de la paix

16 juillet

Exposés de M. Adelino Mano Queta, Ministre des affaires étrangères de Guinée-Bissau, sur les faits nouveaux survenus en Guinée-Bissau et du représentant du Fonds monétaire international sur la visite en Guinée-Bissau

5 novembre

Exposés de M. Joseph Mutaboba, Représentant spécial du Secrétaire général, sur l'évolution de la situation politique et de M. Sebastião Isata, Représentant spécial du Président de la Commission de l'Union africaine pour la Guinée-Bissau

22 novembre

Exposés des représentants du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale et examen de la marche à suivre s'agissant de l'engagement de la Commission de consolidation de la paix aux côtés de la Guinée-Bissau

Annexe VI

Chronologie des activités de la formation République centrafricaine

Séances officielles

2010

25 janvier

Adoption officielle des conclusions et recommandations issues du premier examen semestriel du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (PBC/4/CAF/5)

Séances officieuses

2009

14 septembre

Séance d'information sur la visite effectuée en République centrafricaine par le Président, du 25 au 28 août 2009

4 novembre

Exposé de M^{me} Sahle-Work Zewde, Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République centrafricaine; exposé de M^{me} Hilde Johnson, Directrice générale adjointe du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, sur la visite qu'elle a effectuée dans le pays

18 novembre

Discussions sur la deuxième allocation de ressources du Fonds pour la consolidation de la paix à la République centrafricaine, sur le processus d'examen semestriel du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix dans le pays et sur la prochaine visite de la Commission de consolidation de la paix

16 décembre

Séance d'information sur la visite effectuée en République centrafricaine par la Commission de consolidation de la paix, du 3 au 10 décembre 2009; et adoption officieuse des conclusions et recommandations issues du premier examen semestriel du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix en République centrafricaine

2010

25 janvier

Exposé de M^{me} Sahle-Work Zewde, Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République centrafricaine, sur l'évolution de la situation en

République centrafricaine, et adoption d'une déclaration par la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix

29 mars

Séance d'information et débat sur les faits nouveaux concernant le lancement du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration, et les préparatifs des prochaines élections

8 juin

Exposé de M. Laurent Ngon Baba, Ministre de la justice de la République centrafricaine, sur la situation de l'état de droit et le secteur de la justice dans le pays

25 juin

Séance d'information sur les résultats de la visite du Président en République centrafricaine et l'évolution de la situation dans le pays

21 juillet

Exposé de M. Walter Kälin, Représentant spécial du Secrétaire général pour les droits de l'homme des personnes déplacées, sur les résultats de sa visite en République centrafricaine, et exposé de M^{me} Sahle-Work Zewde, Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République centrafricaine

8 novembre

Exposé de M^{me} Sahle-Work Zewde, Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République centrafricaine, sur l'évolution de la situation politique et en matière de sécurité dans le pays, et débat préliminaire sur le prochain examen du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix en République centrafricaine

Annexe VII

Chronologie des activités de la formation Libéria

Séances officielles

2010

15 novembre

Adoption de la déclaration sur des engagements réciproques aux fins de la consolidation de la paix au Libéria (PBC/4/LBR/L.1) par vidéoconférence depuis le Libéria en présence de la Présidente du Libéria

Séances officieuses

6 octobre

Séance d'information sur la mission d'évaluation de la Commission de consolidation de la paix, qui a eu lieu du 16 au 27 août 2010

27 octobre

Examen de la version révisée du projet de déclaration sur des engagements réciproques aux fins de la consolidation de la paix au Libéria

8 décembre

Séance d'information sur les résultats de la visite du Président au Libéria en prélude à la présentation d'un exposé officiel au Conseil de sécurité

Annexe VIII

Chronologie des activités du Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience

2009

2 octobre

Enseignements tirés du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration en Colombie et de la contribution de Cartagena au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration

14 octobre

Enseignements tirés du dialogue national dans les situations d'après conflit

9 décembre

Le Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience de la Commission de consolidation de la paix – bilan et perspectives

2010

Mai

Publication du rapport du Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience de la Commission de consolidation de la paix intitulé « Emerging Lessons and Practices in Peacebuilding, 2007-2009 »

26 mai

Le rôle de la Commission de consolidation de la paix dans la mobilisation de ressources pour les pays inscrits à son ordre du jour

14 juillet

L'emploi des jeunes dans le cadre de la consolidation de la paix

22 novembre

La relance économique pendant la consolidation de la paix et la mise en place d'infrastructures de prestation de services